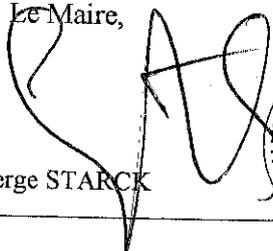


COMMUNE DE NOUSSEVILLER SAINT NABOR

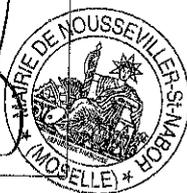
PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/04/2005

Le Maire,



Serge STARCK



S. Préfecture FORBACH
- 2 MAI 2005
COURRIER ARRIVÉ

6

Annexes sanitaires

DATES DE REFERENCE	
Date de référence	06.05.1988
Publication	01.11.1989
Approbation	11.06.1993

MODIFICATION	
22.09.2000	1

REVISION	
29.04.05	1

MISE A JOUR	

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

COMMUNE DE NOUSSEVILLER SAINT NABOR

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe sanitaire concernant l'alimentation en eau potable

SITUATION ACTUELLE

La commune de Nousseviller Saint Nabor compte selon le dernier recensement 949 habitants, elle est desservie en eau potable dans son ensemble.

La commune de Nousseviller Saint Nabor et son annexe Cadenbronn ont été dotées de réseaux d'alimentation en eau potable en 1967 par l'ex-syndicat des eaux de THEDING-HUNDLING et environs.

L'ensemble des installations de l'ancien syndicat appartient désormais à la communauté d'agglomération de Forbach et est affermé à la Compagnie Générale des Eaux.

INSUFFISANCES PRESENTES

Pour l'ensemble de la commune, les installations ne présentent pas d'insuffisances notoires ni sur la production d'eau, ni sur les capacités de stockage, ni sur le réseau de distribution.

Département de la Moselle

Commune de Nousseviller Saint Nabor

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Annexe sanitaire

NOTICE EXPLICATIVE

PREAMBULE

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de la commune de NOUSSEVILLER SAINT NABOR, conformément à l'article R 123-24 du Code de l'Urbanisme.

La présente notice a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune de NOUSSEVILLER SAINT NABOR et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins engendrés par le développement de l'urbanisation prévu par le plan local d'urbanisme.

SITUATION ACTUELLE

La commune de Nousseviller Saint Nabor a une population de 949 habitants (recensement de 1999). Actuellement l'ensemble de la commune est desservie par un réseau d'assainissement de type unitaire.

En 1970, s'est créé un syndicat intercommunal regroupant 6 communes : Tenteling (+Ebring), Diebling, Metzting, Nousseviller Saint Nabor (+Cadenbronn), Hundling et Ippling. Ces communes avaient pour objectif la création d'une station d'épuration en aval d'Ippling. Un collecteur fût posé jusqu'en aval d'Ippling, mais la station ne vit pas le jour et les eaux collectées étaient évacuées dans le milieu naturel (le Strichbach).

Enfin, depuis une dizaine d'années, a été créé un syndicat mixte qui regroupait 6 communes, la communauté d'agglomération de Forbach, et la communauté d'agglomération de Sarreguemines.

Ce syndicat regroupait alors les trois compétences différentes que sont la collecte, le transport et le traitement.

Cadenbronn (Annexe de la commune de Nousseviller Saint Nabor) est assainie de façon identique à savoir en réseau unitaire.

SITUATION FUTURE

En fonction des constatations ci-dessus et du fait de l'absence actuelles de traitement des eaux usées on envisagera l'assainissement des futures zones d'extension en réseau unitaire, identique à celui retenu pour le reste de la commune. La mise en œuvre de ces zones d'extensions prévues par le P.L.U. ne conduit à aucune modification du réseau communal existant.

Il est prévu pour 2004 la mise en fonctionnement d'une station d'épuration à Sarreguemines permettant de traiter entre autre les eaux usées provenant de Nousseviller Saint Nabor.

COMMUNE DE NOUSSEVILLER SAINT NABOR

PLAN LOCAL D'URBANISME

Note technique sur l'élimination des déchets solides

La présente note, rédigée en application de l'article R123-24-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de Nousseviller Saint Nabor et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P.L.U. et conforme aux dispositions du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

SITUATION ACTUELLE ET FUTURE:

La commune de Nousseviller Saint Nabor appartient à la communauté d'agglomération de Forbach qui fait partie d'un syndicat mixte (SIVU) pour le traitement des ordures ménagères.

On trouve actuellement un centre de transit à Forbach pour les ordures ménagères. Ce type de déchet est alors enfoui au centre d'enfouissement de Tétting-sur-Nied. La déchetterie de DIEBLING dessert les communes de Nousseviller et de Cadenbronn.

Le tri sélectif a été mis en place en 2000 à la communauté d'agglomération de Forbach. Le tri est effectué pour le papier, le plastique, les emballages, les déchets vert, le bois, le fer, le verre. La récupération s'effectue chez les particuliers, par conteneur et en déchetterie.

Actuellement, les ordures issues du tri sélectif sont collectées par la Sita et envoyées vers Fameck. Le syndicat mixte fait construire deux centres de tri sélectif l'un à Folpersviller et l'autre à Freyning-Merlebach.

Il est également prévu la collecte de fermentescibles (déchets alimentaires). Le traitement se ferait dans une usine de Méthanisation.